L'actu des Représentants du Personnel Siège

Septembre 2020

La reprise de la pandémie, avec le passage de Paris en zone en rouge écarlate, semble pour l'instant, épargner France Télévisions. Selon les communiqués de l'entreprise, 9 salariés du siège étaient diagnostiqués covid-19 le 6 octobre, soit une situation stable depuis la rentrée. Seul le nombre de quatorzaines est en constante augmentation, 26 cas, contre 8 le 2 septembre.

Le télétravail est fortement préconisé pour toutes les activités qui ne nécessitent pas une présence au siège. La nouvelle règle est de 2 jours maximum de présence sur site et de 3 jours de travail à la maison. Un roulement entre les différentes directions est organisé, afin de limiter les pics de présence certains jours de la semaine.

Pour les secteurs de l'info, de la fabrication, diffusion, services généraux et sécurité, la présence c'est la norme, « autant que de besoin ». Le télétravail est cependant possible, lorsque l'activité le permet.

En cas de difficultés, soit pour être autorisé à télétravailler, ou à l'inverse pour venir travailler sur site si vous ne supportez plus vos conditions d'isolement, demandez l'appui de vos représentants du personnel.

Les personnes vulnérables doivent rester chez elles, en télétravail lorsque c'est possible, « *toute présence sur site ou en mission devra revêtir un caractère exceptionnel* » dit un communiqué de la direction. Une personne vulnérable répond aux critères définis par le haut conseil de la santé publique (HCSP), certifiés par un certificat médical. Voir ici ➠

Les salariés vivant avec une personne vulnérable doivent contacter leur N+1 et leur RH et leur transmettre un certificat médical.

Si cela est possible, ils sont placés en télétravail. Sinon, ils doivent travailler « en présentiel » en bénéficiant, de conditions de protection renforcée, en relation avec le médecin du travail.

Garde d'enfants. En cas de fermeture de classe, les parents d'enfants de moins de 12 ans peuvent soit télétravailler, même partiellement, ou être placés en absence rémunérée. Ils doivent fournir un certificat de l'école mentionnant les jours de non-accueil et une attestation sur l'honneur qu'ils sont le seul parent pour garder l'enfant.

Test de dépistage. La délivrance des accréditations par les organisateurs de Roland Garros a nécessité la réalisation de tests de dépistage. Effectués au cabinet médical, par le laboratoire Biogroupe, en liaison avec les médecins du travail.

Pour les salariés du Siège, un début de réponse aux demandes pressantes des salariés qui galèrent pour se faire dépister : sur prescription du médecin du travail, le prélèvement est réalisé par les infirmières du cabinet médical, puis envoyé au laboratoire Biogroupe à Issy Les Moulineaux. Résultats, en principe, dans les 48 heures. Ces tests se font sur rendez-vous. Les demandes de dépistage doivent être justifiées par des motifs professionnels ou cas contact.

Cas contact. Les représentants du personnel s'interrogent sur les enquêtes concernant la recherche des cas contact, suite à un test positif à la covid-19. La direction répond que l'enquête peut se cantonner à la simple personne testée positive, si celle-ci n'a pas eu de contacts. Un peu rapide comme réponse, la prudence voudrait que l'entourage professionnel du salarié puisse subir aussi un test de dépistage.

Capacités d'accueil du restaurant d'entreprise. La capacité d'accueil du restaurant d'entreprise a été réduite de moitié par rapport à une situation normale, avec 250 places, soit une possibilité de 600 / 700 couverts aux heures du déjeuner.

La fréquentation du restaurant a connu un pic le 28 septembre, avec 790 couverts à midi. Le lissage des présences au siège sur la semaine devrait permettre une gestion plus facile des flux.

Faits de harcèlement au service des sports

Le responsable des ressources humaines a commenté les sanctions prises cet été : 3 licenciements et 1 blâme, à l'encontre de 4 journalistes, parmi lesquels un seul avait demandé un conseil de discipline.

Ces sanctions sont motivées par *« la gravité, le nombre et la convergence des éléments reprochés* » à travers les témoignages recueillis par le cabinet Interstys.

Olivier Pinson a insisté pour préciser que « *ces témoignages ou entretiens sont confidentiels, mais pas anonymes, puisque datés, signés et accompagnés d'une copie d'une pièce d'identité…. Ils ont permis de faire la lumière sur les dysfonctionnements à la direction des Sports* ».

Les élus du personnel constatent que les directeurs et directeurs de la rédaction semblent, jusqu'à preuve du contraire, épargnés en dépit de leurs carences dans la gestion de leurs services et de leur inaction face à ces « dysfonctionnements ». Dans quelle bulle vivaient-ils ?

Sur le volet « sensibilisation », plusieurs formations obligatoires sont en cours à l'université FTV sur « la prévention des comportements inappropriés ».

Quant aux 3 emplois vacants à la suite des licenciements, le responsable RH affirme sa « volonté de féminiser », une rédaction à 90 % masculine. Alors, 3 recrutements de journalistes femmes et des femmes dans l'encadrement ?

Y'a du sport

Après une période d'inactivité totale, avec des bureaux déserts, la rédaction et les services des sports tournent à fond depuis le mois d'août. Tour de France, Rugby, Roland Garros... un grand nombre d'événements sportifs, reportés en raison de la crise, reprennent. Le

respect des protocoles sanitaires, tests de dépistage et mesures barrière sur les événements, entraîne aussi une suractivité.

Le télétravail reste préconisé pour tous ceux qui peuvent travailler ou préparer à leur domicile.

Les effectifs de la production sont au 2/3 en télétravail.

Accréditation et dépistage

Les entreprises n'ont pas le droit d'imposer des tests à leurs salariés.

Alors, dans quelles mesures les organisateurs sportifs (Tour de France, Roland Garros, etc) peuvent-ils obliger leurs prestataires à imposer un test de dépistage à leurs salariés ?

C'est toute l'hypocrisie de ce dispositif puisque les organisateurs imposent que chaque prestataire garantisse que les salariés, présents sur site, montrent patte blanche avec un test négatif.

Dans la période de crise actuelle, aucun prestataire ne s'aventurerait à refuser cette exigence.

Le test n'est officiellement pas imposé aux salariés, il est basé sur le volontariat, mais si la personne refuse, elle ne travaille pas, ce qui crée une forme de pression particulièrement forte sur les non permanents

Les tests fait par les salariés sont transmis directement à la médecine du travail qui, sans trahir le secret médical (pas de transmission du résultat) certifie une liste de salariés et la transmet à l'organisateur.

Télétravail maison

A la question de savoir si le télétravail peut s'exercer ailleurs qu'au domicile déclaré, par exemple à la campagne ou chez des parents, la réponse est plutôt oui-mais.

Condition principale, obtenir l'autorisation de son manager (aussi pour des questions d'assurance), disposer de bonnes conditions de travail et de connexion Internet et être en capacité de rejoindre son lieu de travail en moins de 2 heures.

Rappelons tout de même que nous ne sommes pas dans une situation de télétravail normal, mais de crise, avec des conditions exceptionnelles qui doivent tolérer des exceptions.

Smartphone pour tous

L'attribution de téléphones portables d'entreprise, pour les salariés qui n'en disposent pas encore, et qui le souhaitent, sera effective au cours du 1er trimestre 2021. La crise et le télétravail massif ont, en effet, obligé un certain nombre de salariés à utiliser leur équipement personnel. Le téléphone fait partie des outils de travail (SMS, groupes WhatsApp, Zoom et Team, appli concur… et prochainement monKiosque), mais il ne doit pas faire oublier le droit à la déconnexion. Dans l'attente, si vous rencontrez un problème avec votre portable perso, que vous utilisez pour travailler, faites-en part à votre manager. Le service téléphonie pourra vous en mettre un à disposition. L'usage, à titre privé, du smartphone d'entreprise, est permis. Une charte d'utilisation est en cours d'élaboration.

Ordinateurs portables pour tous ?

Non, ce n'est pas prévu, mais une grosse commande a été passée pour doter tous les télétravailleurs, qui jusqu'à maintenant utilisaient leur ordinateur personnel ou un PC de bureau de FTV. 80 % des demandes auraient été satisfaites, une commande complémentaire vient d'être passée. Reste à prendre en compte aussi les autres besoins pour travailler chez soi, dans de bonnes conditions : sièges adaptés, taille des écrans et support, claviers afin d'éviter les troubles musculo-squelettiques.

Ces questions, déjà traitées dans l'accord qualité de vie au travail, sont abordée dans les négociations en cours sur l'organisation du télétravail.

Frais kilométriques et taxi

Le remboursement des frais kilométriques et taxis pendant le confinement ont pris fin le 15 juin.

Rédactions nationales France2/France 3

La direction de la rédaction semble très frileuse sur le télétravail. Les journalistes sont pratiquement tous de retour sur site. « *La règle est le présentiel* ».

En réponse à tous ceux qui redoutent les contacts dans les transports en commun ou dans les open-space, le directeur répond que ce sera au cas par cas, selon que leur présence est indispensable ou non. Les demandes se font auprès des chefs de service, en cas de refus, la direction arbitrera si nécessaire.

Rappel aussi pour les encadrants qui ne peuvent s'empêcher de s'entasser en salles de montage : pas plus de 3 personnes, même avec le masque.

A la DRM, les monteurs sont tous de retour et les autres services partiellement en télétravail : télétravail pour la majorité des infographistes avec des exceptions pour ceux qui ont demandé à revenir totalement pareil pour la médiathèque, à raison de 2 jours par semaine de télétravail.

NRCS/Newsboard

Allo Houston, on a un problème !

Les formations Newsboard/NRCS sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Le développeur n'arrive pas à venir à bout des bugs successifs, qui avaient fini par exaspérer tout le monde.

Le projet NRCS a pour objectif de mettre en place un système éditorial commun pour l'ensemble des rédactions de FTV. Il concerne plus de 5 000 salariés de l'Information et des Sports. Les formations étalées entre septembre 2020 et février 2021 reprendront … dès que possible.

Crise chez les preneurs de son

Les OPS variables d'ajustement budgétaire, on y est à 100 %. De plus en plus fréquemment les chefs de service suppriment les sondiers sur les tournages, pour faire des économies. Parfois à la dernière minute.

D'un autre côté, le service est progressivement vidé de ses forces : 7 d'entre eux vont aller en formation fly, les départs ne sont pas remplacés et les CDD historiques n'ont plus de travail.

Il faut embaucher au planning son !

L'info en kit, le travail en miettes

En dépit des promesses et des guides de bonnes pratiques, la TVU mania continue. Tout récemment, un reportage entier tourné en Bourgogne a été envoyé en TVU pour être monté par un autre journaliste du 19/20 alors qu'il n'y avait aucun caractère d'urgence. À chaque fois le directeur de la rédaction promet des piqûres de rappel …. Mais ça ne change rien.

Intégral

Intégral comme le casque que la direction des reportages et la médecine du travail veulent imposer aux motards de presse.

Ceux-ci refusent, ils estiment que le casque intégral perturbe l'appréhension de leur environnement et les met en danger.

Intégrale comme la reprise pour les motards. Après une période d'activité réduite, le transport de personnes va reprendre : par exemple, transport des journalistes

pour les directs. Là pas de casque intégral pour les passagers, il était trop compliqué à nettoyer après chaque usage.

Covid contre sécurité routière !

Autre raison, le casque intégral est inadapté aux JRI, lorsqu'ils tournent à moto. Actuellement 60 % des motards prennent leur service à leur domicile. Par précaution, leur local étant trop exigu pour les accueillir.

Lingettes

Les lingettes pour nettoyer le matériel et les postes de travail « on a des stocks » affirme le directeur en charge pour l'info. Reste la question de savoir comment s'en procurer lorsqu'il en manque ou pour ceux qui prennent leur service très tôt. Ce sont les chefs de service qui sont en charge de la répartition et le secrétariat général pour l'approvisionnement.

Masques

Une nouvelle série de 6 masques en tissus lavables est en cours de distribution. Ils permettent de couvrir 100 jours avant d'être renouvelés.

Des masques KN95, équivalents des FFP2, sont disponibles pour les tournages dans des situations sanitaires à risque, comme à l'hôpital ou en Ehpad, pour les manifestations où se concentrent beaucoup de monde.

France Info TV

Les cloisonnettes plexi se font toujours attendre. Commandées, mais toujours pas installées. Ça devient urgent. Depuis le retour à une situation quasi-normale, le taux d'occupation de l'atrium ne permet pas toujours de

respecter les distances barrière. A certaines heures des journalistes se retrouvent à travailler côte à côte

Le port du masque et des séparations plexi entre postes de travail devraient permettre de limiter les risques de transmission du virus.

Concur

En dépit d'une avalanche de réclamations et d'un mécontentement général, le responsable des finances pour l'information se retranche dans le déni « *le service des missions n'est pas débordé, il ne manque pas de personnel, il n'est pas prévu d'embaucher* ». Tout juste reconnaît-il un engorgement fin juillet/début août, maintenant résolu, « chaque soir tout est liquidé ».

Il assure qu'il y a eu beaucoup de progrès depuis le lancement de l'application et qu'à ce jour il y a très peu de plaintes. A présent, lorsqu'on flashe une mission, il y a déjà des éléments pré remplis et il n'y a plus à fournir les justificatifs papier.

Derrière cette attitude de bon élève, on devine toute la pression de la directrice financière de FTV pour réduire les ETP. Il n'empêche que la situation est explosive tant du côté des utilisateurs de concur, que des salariés des missions qui n'en peuvent plus. Et lorsque l'on demande des « permanences concur » dans les services pour aider les gens qui rament, c'est toujours NON !

Planif et prise de tête

On ne s'en sort pas, la visibilité sur le mois suivant et sur le planning de son service est toujours impossible ou très limitée. Difficile dans ces conditions de s'organiser avec les collègues pour les congés ou les permanences, impossible de savoir qui est là ou qui fait quoi.

Pour les reportages, OPS et JRI, l'ouverture de l'outil planif et la visualisation de l'activité de tout le service, au quotidien, comme pour les semaines et mois suivants, était annoncée pour la fin septembre. On est en octobre et on attend encore.

Voyage en seconde

Ça avance très lentement sur le gain financier du passage de la 1ère classe à la 2ème lors des déplacements en train des équipes de reportage en mission. Un seul chiffre précis donné par la coordination des reportages pour l'instant : 8 caméras volées dans les trains de 2018 à 2020. Nous n'en saurons pas plusSur le plan sanitaire, les 1ères classes, en général moins occupées que les secondes et avec plus d'espace, permettent de réduire les risques de contamination.

Retards dans la prise de congés

Bizarrement, malgré la réduction à 5 jours pouvant être mis sur les CET, les RH ne constatent pas d'énormes retards sur les prises de congés : de 1 à 4 jours de retard seulement, selon les directions, par rapport à l'année dernière.

En fait, le calcul est fait à l'envers, ce qu'il faut voir, ce sont les stocks de congés qui restent à prendre. Plus on va s'approcher de la fin de l'année, plus ça va coincer. Les congés non pris au 31 décembre seront perdus.

En guise de remerciement

En guise de remerciement nombre de CDD qui ont beaucoup donné pendant la crise sanitaire se retrouvent aujourd'hui sans travail, pour raison de délai de carence.

Le délai de carence entre 2 CDD dépend du motif, si on est en renfort ou en remplacement. Il est de 1/3 du temps travaillé ou de ½ ou si le contrat est de moins de 14 jours. Selon la RH, il ne s'applique pas si on enchaîne renfort/remplacement ou remplacement/renfort. Il est aussi possible de conclure des CDD successifs avec le même salarié et sans délai de carence pour le remplacement d'un même salarié absent.

FTV a aussi instauré des limites de 80 et 100 jours. Elle accorde quelques dérogations à la demande, au cas par cas, « *on regarde de manière plus ouverte* ».

Le paradoxe pour un certain nombre de CDD journalistes, chargés d'éditions, assistants, prompteurs ou techniciens, c'est d'avoir beaucoup travaillé pendant la crise et dans des conditions difficiles et de se retrouver plus rapidement à Pôle Emploi, parfois de manière brutale.

Pour quelques euros de plus

3 pages et une cinquantaine de lignes supplémentaires sur la feuille de paye de septembre… L'explication de ce bulletin à rallonge, c'est dû à l'actualisation de la prime d'ancienneté, suite à l'augmentation de 1 % des minima des grilles de rémunération. Mesure rétroactive au 1er janvier 2020.

Comités salaires

Ils vont se tenir les 15 et 16 octobre en présence des représentants du personnel et des différentes directions opérationnelles. Comme base de travail, les RP disposent uniquement des informations des salariés qui ont demandé un examen de leur situation, ainsi que des statistiques salariales de l'entreprise (NAO et courbes des salaires).

Rappel du cadrage : Taux d'attribution, 33%. Les mesures individuelles au choix, sont automatiques à 3 ans et 4 ans, sauf si le N+1 s'y oppose et justifie son refus. A 5 ans, la mesure est automatique, mais elle peut se limiter au minimum du minimum fixé par la direction à 614 € brut (environ 40€ net/mois).

A la question de savoir si les journalistes détachés dans un autre service ne seront pas les grands oubliés des augmentations, la réponse est non. L'attribution d'une mesure est du ressort du manager, qui encadre leur travail de l'année. Ils seront traités comme les autres.

« Ça va être un beau merdier !»

Commentaire d'un chef de service au sujet de la « prime covid ».

Bonjour l'ambiance, quand les N+1 vont devoir faire le tri entre salariés, décider d'attribuer une prime « en fonction de l'investissement et du travail de chacun » pendant la crise, récompenser les « méritants ».

Pas droit à l'erreur, mais comme il y en aura forcément… Les décisions

d'attribution sont attendues pour la fin du mois, avec un versement qui devrait avoir lieu en novembre ou décembre. Et les CDD et intermittents ? La réponse est qu'ils n'en sont pas exclus, « les managers ont la main sur leur enveloppe. Ils jugeront au cas par cas ».

Précision : « la prime covid » n'est pas assimilable à la « prime Macron ». Elle est imposable et n'est pas exonérée de charges sociales.

Prime d'intéressement

Beaucoup de bruit pour rien. Si vous ne touchez pas la prime covid, si vous passez à côté d'une mesure individuelle, ne comptez pas sur l'intéressement pour vous consoler. Compte tenu du déficit affiché par les finances de FTV à la suite de la crise, compte tenu de la baisse des dotations de l'état et des reports de charge, la prime d'intéressement sera nulle en 2020, pareil en 2021 et pas beaucoup plus en 2022, terme de l'accord que la CGT a refusé de signer.

Le premier critère de l'accord étant « la maîtrise de la masse salariale », là au moins l'objectif sera atteint, ça ne fait aucun doute.

Mise à jour de l'organigramme

L'organigramme de FTV, un travail de Sisyphe. A peine terminé qu'il est déjà obsolète, le dernier date du 1er juin, entièrement fait à la main.

Suite aux nombreux changements à la présidence et dans les directions, un nouvel organigramme devait sortir dans la 1ère quinzaine d'octobre.

Travaux en chantier

Si tout va bien la commission de sécurité de la préfecture devrait passer en décembre, mais aucune certitude d'obtenir le feu vert pour la reprise des travaux.

Depuis maintenant un an, FTV a l'interdiction d'entreprendre des travaux au siège suite à une inspection qui a relevé d'importants manquements en termes de sécurité comme le stockage sauvage, matériaux inflammables, portes coupe-feu bloquées, rappels à l'ordre non suivis d'effets. Un sérieux coup de frein aux projets de déménagements perpétuels, mais aussi des désagréments pour les salariés qui attendent des aménagements de leurs conditions de travail, des pièces pour travailler au calme, une salle de repos pour France Info, une autre pour les monteurs. Tout est à l'arrêt, pour une durée indéterminée.

Prime repas en régie

Les délégués du personnel reviennent, une nouvelle fois sur la prime repas pour les équipes de la régie 4 / plateau D, qui finissent le soir à 21h15 après TLS. Cela constitue une différence de traitement incompréhensible avec le personnel de la régie 2, qui perçoit bien cette prime pour les vacations se terminant à 21h15. Sans arguments et avec une interprétation fallacieuse de l'accord collectif, la direction botte en touche.

Elle dit qu'elle reviendra vers les élus afin de voir si une solution peut être trouvée.

Rentrée chargée à la Fabrique

Le personnel des régies et plateaux du siège connaissent une rentrée très chargée, la crise sanitaire du covid-19 n'a pas ralenti l'activité. La direction admet que les équipes du siège sont très sollicitées en raison, notamment, des événements sportifs, Tour de France et Roland Garros. Un retour à la normal est néanmoins prévu prochainement, avec l'arrivée d'un car de la filière, qui devrait assurer la fabrication des émissions du plateau B.

Don de RTT

D'après les informations du comité de suivi, 250 jours de congés ont été versé par 106 salariés, au fond de solidarité. Maigre succès, au regard des effectifs de FTV, 8 500 permanents. Le fonds crée pour compenser les pertes de revenus des CDD et intermittents pendant le confinement a bénéficié à 800 CDD, pour un montant moyen de 643€ brut/mois.

La CGT a critiqué la mise en place de ce pseudo fonds de soutien qui a exclu beaucoup de précaires, à l'instar des non-permanents travaillant pour France Télévision Studio, mais pour les émissions de France Télévisions, dans les locaux de France Télévisions, avec les moyens de production de France Télévisions.

Contrats d'apprentissage

En début d'année, des contrats d'apprentissage ont été signés à Télématin, pour permettre à des jeunes journalistes de se former en alternance. Au mois de mai, les jeunes ne sont pas revenus au bureau. Un mois après la rentrée de septembre, toujours personne. Si France télévisions se dit favorable à l'alternance, qu'elle considère comme un enjeu sociétal, dans les faits, force est de constater que les recrutements d'alternants sont à l'arrêt.

Formation

La direction ne souhaite pas communiquer sur le nom des responsables formation dans les différentes directions.

Elle explique que la démarche de formation doit passer par l'IRH de chaque secteur.

RH sans RH

Il est bien connu que les sabotiers sont les plus mal chaussés. Ainsi, toute l'équipe RH, située en grande partie à Valin, ne dispose pas de responsable des ressources humaines (RRH).

Pourtant, certains directeurs sont prêts à prendre en charge une partie des demandes… Mais cela ne peut remplacer le soutien d'un(e) RRH ou même d'un(e) IRH !

Suivre le fil d'Ariane

La migration d'Ariane 2 vers Ariane 3 est prévue pour 19 janvier 2021. A cette date, les données de la comptabilité de FTV seront hébergées sur le « cloud » d'Oracle, qui est aussi l'éditeur actuel de la solution Ariane. Les saisies et règlements seront gelés durant la

période du 7 au 19 janvier.

Le projet concerne 1 900 utilisateurs sur toutes les implantations de FTV (comptables, approvisionneurs, acheteurs et managers-valideurs). Les formations vont se dérouler sur les mois de décembre en janvier, à distance, avec des classes virtuelles interactives, animées par un formateur pour s'approcher des conditions d'une formation en présence réelle. L'entreprise s'est aussi dotée d'un assistant digital, Shortways, qui proposera des modules d'E-learning pour compléter les formations. Avec Ariane cloud, on se fond dans un modèle standard, tout le reste, lié au fonctionnement spécifique sera paramétré.

Question : retrouvera-t-on dans les paramètres les demandes d'ajustements faites par les financiers, lors des 80 ateliers ? Savoir aussi s'il y aurait des surcoûts liés à des paramétrages supplémentaires, non prévus initialement…

Abonnés aux plantages

Les opérateurs des services financiers rencontrent depuis des lustres de sérieux problèmes avec les logiciels Hyperion (OB1) et Smart View, qui rament toujours au moment de la clôture. Pas de trace des appels pour signaler les dysfonctionnements, lors des clôtures ! Désormais le mieux est de signaler par écrit la raison de l'appel, afin qu'elle soit spécifiquement identifiée.

Point RQTH

La famille IMG et gestion d'entreprise a interrogé la direction sur sa politique à l'égard des travailleurs handicapés, sachant que l'accord handicap arrive à son terme à la fin de l'année. L'environnement législatif a, lui aussi, évolué. La direction s'est engagée à faire un point sur la situation, lors de la prochaine réunion des RP. On en est où ?

Qwant

Le moteur de recherche imposé par défaut à sur tous les ordinateurs FTV, fait l'objet de vives critiques. D'une part pour ses contre-performances de recherches qui reprennent les informations de Bing et d'autre part pour son côté éthique très contestable (actionnaires sulfureux, ramifications troubles, lobbyisme...). La direction rétorque qu'elle laisse le choix aux salariés d'utiliser le moteur de recherches de leur choix sans s'attarder sur les critères du choix de Qwant déployé sur tous les ordinateurs de l'administration française…

- **Pour prendre connaissance des réponses de la direction (quand elles existent) aux questions des représentants du personnel voir ici ➡**

Paris, le 9 octobre 2020

Gestion d'Entreprise, Immobilier et Moyens Généraux : **Véronique PAILLE-VECCHIA**

Programmes, Communication, Marketing, Études : **Sophie PIGNAL**

Production, Fabrication, Technologies : **Éric LAUMONIER**

Information et Sports : **Claude GUENEAU** & **Georges PINOL**